

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 26 (1954)

Heft: 1

Artikel: Hygiène de l'habitation : la chambre d'enfant

Autor: M.S.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124263>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CHAMBRE D'ENFANT

Même les parents qui ont de petits appartements cherchent, de plus en plus, à ménager une pièce réservée aux enfants, quitte à se contenter, pour leurs besoins personnels, d'une pièce aménagée en studio et à transformer le hall en salle à manger.

Il faut reconnaître qu'il est préférable de laisser les enfants dormir seuls et que le système chambre à coucher commune peut être toléré durant la première année s'il n'y a pas moyen de faire autrement, mais que par la suite l'enfant doit dormir seul ou avec son frère ou sa sœur. Cette dernière solution ne pouvant guère se maintenir que durant les premières années.

Les meubles modernes permettent d'installer deux enfants dans une pièce tout en leur ménageant une place suffisante pour leur permettre de jouer et de faire leurs devoirs à leur aise et même de recevoir leurs petits amis, si la chose se présente.

Pour coucher les enfants : l'idéal est représenté par les divans se glissant l'un sous l'autre pendant la journée ou le système des couchettes superposées très en faveur en France. J'avoue que cette dernière solution

me fait toujours craindre une chute possible. Le système de la couchette superposée oblige l'un des enfants à coucher à 1 m. 40 du sol, pour le moins ; préférons-lui les divans gigognes qui permettent aux enfants de sortir de leur lit sans risquer de se rompre le cou.

Le tapis, s'il y en a un, doit avoir un poil aussi ras que possible. Quant à la tapisserie elle doit être lavable. On en trouve d'un prix tout à fait abordable dans le commerce. L'armoire peut être avantageusement remplacée par une étagère de 40 cm. de profondeur et de 1 m. de haut, tenant toute une paroi. Une des extrémités est aménagée en penderie, l'autre en étagères pour les sous-vêtements, alors que le centre, comportant trois ou quatre rayons, est réservé aux livres et aux jouets. Les vêtements et les sous-vêtements sont protégés par des rideaux rappelant le couvre-lit.

Un plateau posé sur deux casiers à rayons également garnis de rideaux servira de table-bureau et complètera avantageusement, avec quelques sièges, cet ameublement pratique, peu coûteux et facile à entretenir.

M. Sch.

LOGEMENT ET FAMILLE

Résoudre le problème du logement sous son aspect familial, telle est une des préoccupations de l'Union internationale des organismes familiaux (U. I. O. F.), qui travaille à faire reconnaître dans les différents pays membres le bien-fondé des exigences premières dans ce domaine.

La conférence des experts gouvernementaux qui, il y a deux ans, à Bruxelles, avait étudié la question du financement du logement familial, avait dégagé des conclusions de ses travaux quelques idées directrices, entre autres :

- la nécessité de tenir compte, dans la construction, du développement de la famille, en prévoyant par exemple des logements aisément transformables lorsque celle-ci s'accroît (déplacement de parois, aménagement des combles, etc.),

- la possibilité de procéder à des échanges d'appar-

tements entre jeunes ménages, dont la famille s'agrandit d'année en année, et ménages dont les enfants, devenus grands, quittent le foyer familial,

- dans la construction, envisager une isolation suffisante qui permette aux familles de vivre chez elles sans importuner les voisins ; dans l'appartement même, aux membres d'une famille de jouir de pièces suffisamment imperméables au bruit (radio, etc.) pour que les devoirs scolaires, les travaux spéciaux, le repos soient favorisés,

- dans les aménagements extérieurs, possibilité de cultiver un lopin de terre point trop éloigné du logis,

- prévoir enfin un équipement ménager suffisant, sous la forme individuelle et collective, pour alléger de façon appréciable le travail de la mère de famille, afin qu'elle puisse consacrer tout le temps nécessaire à l'éducation de ses enfants.

A. B.

L'ÉLOQUENCE DES CHIFFRES

Au cours du premier congrès du Centre paritaire français du logement (Saint-Etienne, 1953), M. Benoît Ranchoux, délégué général du Comité interprofessionnel du logement de Saint-Etienne, a présenté un rapport intitulé : « Bâtiment et plein emploi ».

Insistant notamment sur la nécessité, pour la France, de construire des logements suivant un plan largement conçu, M. Ranchoux a parlé de 240 000 logements à construire par an. Il rappelle d'autre part certains chiffres qui tendent à démontrer que, si la France n'a construit en 1951 que 7 pièces d'habitation

par 1000 habitants, à la même époque la Norvège en construisait 32, l'Allemagne 30, l'Angleterre 20, la Suisse 19, la Belgique 15 et l'Italie 8.

Etablissant un rapport avec les salaires, M. Ranchoux a démontré que le coût d'un logement de quatre pièces, confort moyen, correspond à huit ou dix années de salaire de manœuvre en France, alors qu'il nécessite cinq années du même salaire en Angleterre et seulement deux années et demie aux U. S. A.

(D'après « Revue C. I. L. »)